



Vendredi 2 juin 2017

Norme sur la protection des personnes vulnérables : nouveaux outils bientôt disponibles

Chers amis,

L'an dernier, nous avons travaillé ensemble à l'élaboration et la promotion de la Norme sur la protection des personnes vulnérables. Cet outil a aidé à l'orientation de la réforme des lois et des politiques sur l'aide médicale à mourir au Canada.

Ensemble, nous avons réussi à ce que de nombreuses mesures de sauvegarde de la Norme sur la protection des personnes vulnérables soient incorporées dans la nouvelle loi canadienne sur l'aide médicale à mourir - la loi qui a été adoptée au printemps dernier. Cette législation comprend toutefois des motifs nous préoccupant réellement en matière de protection des personnes vulnérables à travers le pays.

Un an plus tard, les politiques continuent d'évoluer. À la fin du mois d'avril, le gouvernement fédéral a publié son premier [rapport intérimaire](#) sur le nombre et le profil des décès attribuables à l'aide médicale à mourir au Canada. Le mois dernier, le Conseil des académies canadiennes a nommé le [comité d'experts sur l'aide médicale à mourir](#). Et la semaine dernière, l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique a annoncé qu'une deuxième plaignante joindrait sa contestation judiciaire de l'exigence de « la mort naturelle raisonnablement prévisible » de la loi actuelle.

Au cours des prochains mois, l'équipe de la Norme sur la protection des personnes vulnérables entreprendra une nouvelle vague d'efforts pour aider le Canada à élaborer et promouvoir des mesures de sauvegarde robustes qui assureront la protection des personnes vulnérables.

Notre site Web, www.vps-npv.ca, bénéficiera d'une mise à jour substantielle. Nous espérons qu'il continuera à servir de ressource et de plateforme importantes pour le partage et la défense coordonnés de l'information. Cette mise à jour comprendra une évaluation ligne par ligne sur les façons dont la législation canadienne est conforme ou non à la Norme. Nous avons bien hâte de partager avec vous la version renouvelée du site Web dans les prochaines semaines.

À mesure que nous progressons ensemble, nous vous encourageons à communiquer

avec nous et les uns avec les autres par l'entremise de notre compte sur Twitter.
Suivez-nous et partagez notre voie avec un gazouillis [@vps_npv](#).

Nous remercions chacun d'entre vous pour les efforts que vous avez apportés à la promotion et à la protection des droits des personnes vulnérables à travers le pays et dans le monde entier.

À un grand espoir pour ce que nous allons continuer à accomplir ensemble,

Catherine Frazee et Michael Bach, conseillers sur la NPPV

La Norme sur la protection des personnes vulnérables a été conçue par un groupe de plus de 40 experts en médecine, éthique, droit, politiques publiques et besoins des personnes vulnérables. La Norme est un ensemble de mesures de sauvegarde fondées sur des données factuelles qui ont pour objet d'assurer que les Canadiens qui demandent l'assistance d'un médecin pour mettre fin à leur vie ne mettront pas en danger ceux qui sont susceptibles à l'abus et à la coercition.

Pour en savoir plus sur la Norme et les nombreux organismes et Canadiens qui l'appuient, veuillez consulter le site www.vps-npv.ca.

Vulnerable Persons Secretariat

info@vps-npv.ca

www.vps-npv.ca

Stay up to date with the Vulnerable Persons Standard:

